

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-18

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 16 juin 2026**

Date de convocation : **10/06/2026**

Heure de début de séance : **18h02**

Secrétaire de séance : **Mme Gwenaëlle FRANCOIS**

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes de Liancourt-Fosse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

PRESENTS :

Mmes et MM. :

CARPENTIER Philippe*, BAIL Teddy, DELAPORTE Stéphane, SOILLEUX Quentin, NAMUR Fabrice, CARPENTIER Frédéric, BLANCHARD Philippe, MANDRA Anne-Sophie, MESSIALLE Guy, CAVEL Patrice, SNOY-DUPUY Pierre-Philippe, FRANCOIS Gwenaëlle, CARRE Jean-Marie, BRICE Manuelle, DESCORNES Julien, MOREL Marceau, VIEIL Yves, CLEUET Cyrille, BAUDUIN Valérie, SOUFFLET Thomas, BEAUCOURT Fabrice, YZEBE Pierre-Emmanuel, MAEGHERMAN Jérôme, BOQUET Frédéric, NANCELLE Gauthier, QUENTIN Thierry, LEFEVRE Alexandre*, PIERRA Benoît, LETUPE Laurent, TROUVAIN Laurine, MASSIES Jacky, CARON Bruno

REPESENTES :

Benjamin BIZET donne pouvoir à Benoît PIERRA ; François LOBRY donne pouvoir à Cyrille CLEUET

QUENTIN Thierry a quitté l'assemblée à 18h15 et n'a pris part à aucun vote.

OBJET : Suppression d'un emploi permanent et mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs du syndicat ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 03/03/2026 ;

Considérant la réorganisation des services administratifs du syndicat et la création d'un emploi d'agent administratif et comptable ;

Considérant que cette réorganisation rend sans objet le maintien de l'emploi de secrétaire comptable relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : L'emploi permanent de secrétaire comptable relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, est supprimé à compter du 17 juin 2026.

Article 2 : Le tableau des effectifs est modifié en conséquence et arrêté comme suit :

Emplois	Cat.	Nombre d'emplois	Durée hebdo. de service	Date de délibération
Rédacteur	B	1	35h00	13/04/2022
Agent administratif et comptable	C	1	35H00	01/04/2026
Agent d'exploitation – Fontainier (Adjoint technique principal 1ère classe)	C	1	35h00	13/04/2022
Agent d'exploitation – Fontainier (Adjoint technique principal 1ère classe)	C	1	35h00	01/11/2020
Agent de maîtrise	C	1	35h00	26/09/2023
Adjoint technique	C	1	35h00	14/10/2025

Article 3 : Le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice :	42	Votants :	33
Présents :	31	Pour :	33
Absents :	11	Contre :	00
Pouvoir :	02	Abstention :	00

Pour extrait conforme
 Le Président, Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 17/06/2026 et transmission par voie dématérialisée le 17/06/2026. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.